



Faire appel d'une decision

Par **gilles28**, le **04/07/2015** à **07:35**

Bonjour,

Je souhaiterai faire appel d'une décision du juge de proximité. Puis-je le faire ? cela a-t'il un coût ?

Merci de vos réponses,

Cordialement.

Par **moisse**, le **04/07/2015** à **08:16**

Bonjour,

L'appel est rarement possible en juridiction de proximité.

En effet pour cela il faut que les demandes soient d'un montant indéterminé.

Sinon le jugement est rendu en dernier ressort, et donc susceptible du seul pourvoi en cassation.

Le cout est celui de l'avocat spécialisé, soit 1 à 2 euro la pulsation cardiaque lorsqu'il vous reçoit.